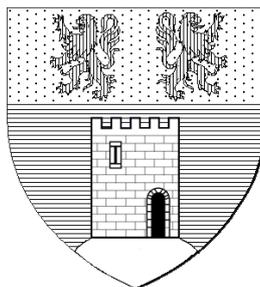


PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU
1 Place de la Mairie
26560 LACHAU



SÉANCE DU VENDREDI 22 DECEMBRE 2017

Président : M. MAGNUS Philippe, Maire

Secrétaire(s) de séance : Mme LAMBERT

Présents : Mmes LAMBERT Sylvie et TREMORI Marie-Line, MM MAGNUS Philippe et SEGUIN Jean-Jacques.

Mme AMIC Michelle avait donné pouvoir à Mme LAMBERT, M. AMIC Philippe avait donné pouvoir à M. SEGUIN, M. LAUGIER Robert avait donné pouvoir à M. MAGNUS.

Absents : Mme AUDIBERT-GIBIER Monique, excusée, MM COURNEDE Mathieu et DE CARLO Roger, excusés.

Le Maire ouvre la séance à 20 H 30 en accueillant Marie-Pierre TRUPHEME et Roland MOINIER employés communaux des services techniques invités pour un échange.

Il indique que la date du Conseil a été retardée pour permettre aux architectes de transmettre leurs propositions de services concernant le projet de lotissement communal.

Cinq architectes ont été approchés, tous n'ayant pas répondu ou n'ayant répondu que partiellement, l'examen des propositions est reporté à la prochaine séance.

Établi le : 12/01/2018

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Le Maire reprend ensuite les faits marquants intervenus depuis la dernière séance.

Le nouveau logiciel AGEDI a été installé. Il est beaucoup plus simple et efficace. La convocation au Conseil a été adressée électroniquement avec AGEDI.

Les illuminations de Noël sont indigentes. Il devra être remédié à cette situation dès l'année prochaine par un système permanent activé lors de la période de Noël. La Commune se rapprochera des Établissements Blachères d'Apt pour l'acquisition des équipements.

Les dernières manifestations, célébration du 11 novembre, du marché de Noël et de la soupe d'épeautre se sont bien déroulées. Les frais avancés par la Régisseuse et son Adjointe leur seront remboursés (délibération n°2017-46).

Les problèmes rencontrés pour l'utilisation des portables ont été signalés.

La date des vœux à la population est fixée au dimanche 7 janvier 2018 à 11 H 00 en présence de Daniel SPAGNOU, Ancien Député, Maire de Sisteron, Président de la Communauté de Communes Sisteronais-Buech. Cette rencontre permettra de mieux connaître la Communauté de Communes, son fonctionnement, ses compétences et ses actions.

Celia de LAVERGNE, nouvelle députée de la circonscription a rencontré les maires du canton le 16 décembre. Les problématiques des communes lui ont été exposées comme : le désert médical, le loup, le transfert à l'intercommunalité de la compétence de l'eau et de l'assainissement en 2020. Sur ce dernier point des mesures devraient permettre le moment venu de re-transférer la compétence aux communes.

Les lots de la coupe d'affouage ont été marqués aux quatre extrémités et attribués. Une délimitation plus fine entre les lots sera effectuée dès que les conditions météorologiques le permettront.

Les frais annuels de scolarité s'élèvent à 2391,66 € par enfant scolarisé sur l'école de Séderon contre 1734,22 € à Barret-sur-Méouge.

L'acte administratif d'acquisition du terrain d'Henri et de Monique AMIC sera signé le 23 décembre. Les actes d'échange avec DIAZ, LAMBERT et CURNIER seront régularisés en janvier. Le Maire recevant l'acte, la Commune sera représentée par Sylvie LAMBERT pour l'acquisition d'Henri et Monique AMIC ainsi que pour l'échange avec Marie Laure et Michel CURNIER. Philippe AMIC représentera la Commune pour l'échange avec Maryse DIAZ et les Consorts LAMBERT. (délibération n°2017-43)

Sylvie LAMBERT représentera la Commune lors des opérations de bornage du terrain BENCE, chemin de Notre Dame de Calma.

La population notifiée par l'INSEE fait apparaître un chiffre de 226 habitants pour 2018.

Les analyses d'eau sont bonnes.

Au cours d'un prochain conseil un travail sera réalisé sur les gros postes de dépenses pour rationaliser les coûts en vue de la préparation du BP 2018.

Le Maire rappelle l'ordre du jour et donne lecture des délibérations prises suite au dernier Conseil.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

1- **ECHANGE AVEC LES EMPLOYÉS COMMUNAUX**

Le Maire remercie les employés communaux pour leur présence. Il précise qu'il s'agit d'un échange annuel destiné à faire le point sur l'année écoulée, les problèmes rencontrés, les pistes d'amélioration et les moyens nécessaires.

Le nouveau régime indemnitaire (RIFSEP) a fait l'objet d'une proposition qui a été transmise au Centre De Gestion (CDG) pour examen et validation.

Elle s'appliquera dès que le CDG aura donné son accord. Marie-Pierre bénéficiera de la NBI, ce qui constitue une régularisation.

Roland confirme que les employés de la Communauté de Communes ont toujours des tâches à accomplir lors de leur passage mensuel.

Il va étudier un système pour le salage des rues. En cas de neige, il déneigera en plus des rues dans le village : les chemins de la Pinié, de Notre Dame de Calma et de Rioufret. La priorité sera donnée aux personnes utilisant leur véhicule pour se rendre sur leur lieu de travail, aux familles avec des enfants scolarisés et aux personnes âgées ou nécessitant des soins particuliers.

Des grilles de protection seront installées sur les fenêtres du hangar pour prévenir toute tentative de vol de matériel.

Marie-Pierre tient à jour le relevé mensuel des consommations des compteurs des trois réservoirs.

Plus de 40 vannes ont été dégrappées, et toutes les vannes seront actionnées au moins une fois par an. **Seuls les employés communaux et les membres de la commission sont habilités à les actionner.** Le problème de pression sur le secteur de Calma est surveillé. Une solution alternative sera étudiée. Le flotteur du réservoir de l'Adret sera réparé ou remplacé.

Les minuteurs de l'éclairage des jeux de boules seront descendus.

Chaque employé aura droit à une tenue de travail réglementaire par an.

Le lien entre les décisions du Conseil et les employés, au-delà des instructions données par le Premier Adjoint, se fera à l'aide d'un cahier de liaison. Une fiche des travaux à faire sera établie au cours de chaque Conseil et déposée à l'attention des employés. Ils intégreront ainsi dans leur programme des tâches régulières, les missions nouvelles décidées en Conseil. L'objectif est que les employés disposent de plus de facilités pour programmer les travaux réguliers en intégrant les décisions prises en Conseil. Un point régulier sera effectué pour caler ce nouveau mode de fonctionnement.

2- **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 10 NOVEMBRE**

Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3- **LOTISSEMENT COMMUNAL : EXAMEN DES OFFRES**

Ce point est renvoyé à l'ordre du jour d'une prochaine séance du Conseil Municipal

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

4- DÉFENSE DU PASTORALISME

Le Maire rappelle que les attaques de troupeaux par des loups se multiplient, ce qui met en péril l'élevage, l'activité agricole et donc l'équilibre économique et social du monde rural.

Une grande manifestation de soutien s'est tenue à Ballons rassemblant un très grand nombre d'éleveurs, d'associations, d'habitants et d'élus. Un changement d'attitude notable a été constaté chez les défenseurs de l'environnement qui estiment maintenant unanimement que la présence du loup est incompatible avec le pastoralisme.

Cette question mobilise fortement la profession et les élus au niveau national et européen.

L'association des Maires de la Drôme a établi une proposition de délibération en faveur du pastoralisme. Après lecture du projet de délibération, le Conseil fait sienne la position des maires de la Drôme et délibère favorablement à l'unanimité. (délibération n°2017-44)

5- SITE INTERNET

Monsieur Théo ZIMMERMAN, attributaire de la prestation pour la création d'un site internet ne donnant plus de nouvelles, d'autres prestataires ont été recontactés. Deux propositions ont été reçues. Après analyse détaillée, le devis de Jean-Luc PERCEVEAUX est retenu. Il propose une prestation avec un échelonnement des paiements, une formation du gestionnaire et une assistance jusqu'à maîtrise complète.

La proposition est acceptée. (délibération n°2017-45)

6- COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS

Communauté de Communes

Les travaux se poursuivent au sein du Comité de Pilotage du Val-des-Roches à Barret-sur-Méouge. Si la position de l'ADSEA, propriétaire de l'équipement, n'est pas claire quant aux conditions de cession, les réflexions sur les utilisations et valorisations possibles se poursuivent et produisent des pistes encourageantes.

Concernant les ordures ménagères une solution a été trouvée pour la taxation des bâtiments publics. La réflexion se poursuit sur l'harmonisation des régimes juridiques, l'objectif est de revenir à la régie. Un cabinet d'étude a été missionné en vue d'un audit sur l'optimisation du fonctionnement et du matériel.

Voirie

Un point est fait sur les travaux votés et qui ont pris de retard. Des devis seront demandés pour chiffrer la réfection des Place du Rousson, Derrière Pouret et le Chemin du Rousset auprès de Colas, Eiffage, la Routière du Midi et Bréjand (Suze-la-rousse)

L'emplacement handicapé devant la mairie sera matérialisé ainsi que le zébrage

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

pour l'arrêt du car scolaire desservant l'école de Barret-sur-Méouge et le collège de Laragne.

Concernant le chemin des Barjavaux, la famille CREST sera contactée en vue de l'autorisation de l'élargissement du virage dangereux.

Station d'épuration :

Roger signale que suite au passage du SATESE, des travaux devront être réalisés aux beaux jours.

Eau

Des réparations ont été effectuées sur le réseau d'eau potable au niveau du Biaron. Une fuite importante a été découverte. Une courte coupure de l'alimentation a été nécessaire.

Éclairage public

Le remplacement des points de commande est estimé à 5 000 € par le SDED. Des précisions complémentaires seront demandées.

Madame BOULAY (La Cure) a signalé des problèmes liés à un projet d'enfouissement de ligne électrique dans le secteur de sa maison, projet sur lequel la Commune ne dispose d'aucune information précise et officielle de la part du SDED.

D'une manière générale la réfection de l'éclairage public, l'éclairage des jeux de boules et l'installation des illuminations de Noël devront être pensés de manière globale, coordonnée et pérenne par le SDED et selon les directives de la Commune.

7- QUESTIONS DIVERSES

Le prêt des parasols chauffants s'effectuera désormais sans les bouteilles de gaz. Des trous et déchirures ont été signalés par les employés lors du montage du barnum. Les réparations seront effectuées.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 23 H 15 en souhaitant d'excellentes fêtes de fin d'année aux participants.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet